

<https://www.haute-garonne.fr/2e-assemblee-citoyenne>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

2e Assemblée citoyenne

Rubric

Citoyenneté

Tag 1

Dialogue

Tag 2

Citoyenneté

Publié le 24 janvier 2022

Reading time

Reading time : 2 minutes

Illustration Image



La deuxième Assemblée citoyenne

Les membres de la 2^e Assemblée citoyenne

À la suite d'un large appel à volontariat, **108 citoyennes et citoyens** ont été tirés au sort pour composer la nouvelle Assemblée citoyenne. Ce tirage au sort, réalisé le 15 septembre 2025 parmi **1 059 candidatures**, a permis de désigner **quatre membres par canton** (deux femmes et deux hommes), assurant ainsi la représentation équilibrée des 27 cantons de la Haute-Garonne et le respect de la parité femmes-hommes.

Ce processus témoigne de la volonté forte du Département de garantir une représentativité inclusive, en veillant à ce que chaque territoire et chaque voix soient entendus.

Constituée pour **18 mois**, cette Assemblée reflète la diversité de la population haut-garonnaise et la richesse de ses territoires.

Le fonctionnement

Créée à l'initiative du Conseil départemental, l'Assemblée citoyenne est un lieu d'expression et de participation démocratique. Elle réunit 108 membres qui échangent avec les élu·e·s et contribuent à la réflexion sur les grands enjeux du département. Cette démarche traduit la volonté de la collectivité d'associer davantage les habitantes et habitants au débat public.

L'Assemblée peut être saisie par le Président du Conseil départemental pour travailler sur des thématiques précises (« saisines »), mais elle a aussi la possibilité de s'autosaisir afin de traiter des sujets qu'elle souhaite aborder.

Les avis et propositions sont adoptés en séance plénière, réunissant l'ensemble des membres quatre fois par an. Entre ces plénières, des groupes de travail permettent d'approfondir les sujets.

Les contributions de l'Assemblée sont ensuite transmises au Président du Conseil départemental, qui les diffuse auprès des élu·e·s et informe les membres des suites données à leurs propositions.

La première Assemblée citoyenne

Créée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la première Assemblée citoyenne a réuni en 2022 **162 membres tirés au sort**, garantissant la **parité** et la **représentation des 27 cantons** du département.

Elle a formulé des **avis et propositions** sur des thématiques d'intérêt départemental, soit à la demande du Président, soit de sa propre initiative.

Les travaux, organisés **en groupes thématiques**, ont été validés en **séances plénières**.

Après **16 mois consacrés à la transition écologique**, l'Assemblée a remis son **rapport** au Président du Conseil départemental et l'a présenté aux élu·e·s afin d'alimenter l'élaboration du prochain plan

départemental.

Elle a ensuite poursuivi ses réflexions autour de **deux autres sujets** : les **usages du numérique** et la **précarité alimentaire**, donnant lieu chacun à un rapport spécifique.

Une présentation des travaux a été faite aux élu-e-s lors de la session de l'Assemblée départementale de janvier 2025, accompagnée des rapports de réponses et d'engagements rédigés par les Directions du CD31 concernées par les propositions.

Les **avis adoptés** ont été transmis au Président du Conseil départemental et font désormais **l'objet d'un suivi par le Comité de suivi**.

Retrouvez l'ensemble des rapports de la première Assemblée citoyenne